

## RÉUNION du 9 novembre 2021.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : MM CAZALETs, PUHARRE, PIERAGNOLO, GOICOCHEA, BOURROUILH,  
DINAND

Mmes LEMBEYE, CHOPIN, SAUVE

Absent : Mme Le DOUARON, Mme LAVAUZELLE, Mme ROUGIER

Excusés : M Tardan, Mme DODOGARAY (donne pouvoir à M Dinand)

,

Secrétaire : M CAZALETs

Convocation : 09/11/2021

Aucune observation n'ayant été formulée, les procès-verbaux du Conseil Municipal du 06/10/2021 et du 13/10/2021 sont donc approuvés et signés. Il est à noter que la délibération relative à l'installation d'un food-truck au parking du cimetière n'est pas modifiée, mais ce camion ne s'installera pas à cet endroit et sera repositionné au parking de la Batteuse.

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour :

- la modification du règlement du cimetière relative à la durée de la concession pour le colombarium
- une décision modificative du budget 2021.

Cette modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

### **1 : Renouvellement de la convention Plus Beau Village de France**

Le label est reconduit et plusieurs réserves et points d'amélioration sont soulevés :

- permettre aux touristes un stationnement facilité, et améliorer la signalisation à destination des touristes. Une démarche est déjà engagée en ce sens pour amener les touristes à stationner vers l'extérieur du bourg et les conduire par les glacis vers le centre ;
- améliorer la qualité des espaces publics à destination des piétons. Cela peut notamment concerner les rues qui restent à aménager, par un verdissement des façades et une simplification de l'aménagement.

Il est donc proposé d'autoriser Mme le Maire à signer le renouvellement de la convention pour 5 ans avec l'association Plus Beaux Villages de France.

Vote CONTRE : 0      ABS : 0      POUR : 11

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

## **2 : Approbation du devis proposé par Geodenak pour l'aménagement des abords des installations sportives**

Le projet finalisé a été présenté au Conseil Municipal. Le devis actualisé de 46a également été présenté et soumis à l'approbation du Conseil.

Il est proposé au Conseil de valider le devis proposé par Geodenak.

Vote CONTRE : 0                      ABS : 0                      POUR : 11

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

## **3 : Subvention à l'association Lacaze aux Sottises**

Le 4 décembre, deux événements devraient avoir lieu : la Fabricoterie qui organise « Noël en Béarn », avec une déambulation dans les rues, décoration de vitrines, lâcher de lanternes au Bastion des Contremines, et un événement organisé avec Lacaze aux Sottises. Une soupe serait servie, et un spectacle de chant au Théâtre Pierres et Vestiges, une déambulation animée par une mini-fanfare en sortie de résidence d'artiste tenue à l'Arsenal, et un concert par 2 groupes de musique.. Cela ne conduit pas à dépasser le montant de subventions voté pour l'ensemble des associations compte-tenu du nombre d'événements annulé cette année. Cette animation est un premier pas vers une manifestation qui pourrait être répétée chaque année, et cette première édition pourra rendre cette manifestation éligible à des subventions d'autres financeurs (CD 64, région NA).

La commune a participé à hauteur de 2500 € pour la mise en lumière de monuments de la ville, et il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention du même montant à Lacaze aux Sottises.

Vote CONTRE : 0                      ABS : 0                      POUR : 11

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

## **4 : Numérotation de la voirie pour l'habitation de M Marimbordes**

Il est proposé d'attribuer l'adresse 50 avenue de Mourenx à la maison construite par M Marimbordes et Mme Persillon.

Vote CONTRE : 0                      ABS : 0                      POUR : 11

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

## **5 : Création d'un poste en contrat PEC**

Le poste de renfort occupé par un agent contractuel depuis un an n'est pas renouvelé, l'agent ayant choisi de quitter le service. Il est donc proposé de créer un poste renfort aux services techniques, et un résident de la commune de Susmiou a été rencontré et retenu pour remplir ces fonctions de renfort, à 80% et avec une prise en charge de 80% compte-tenu de la reconnaissance du statut de travailleur handicapé de l'agent. La rémunération sera au niveau du SMIC.

Vote CONTRE : 0                      ABS : 0                      POUR : 11

Cette décision est acceptée à l'unanimité.



Nous, Nadine BARTHE, Maire clôturons et arrêtons la présente séance comprenant 3 délibérations : du n° 01-11-2021 au n° 09-11-2021.

BARTHE Nadine	DODOGARAY Christelle, absente
PUHARRÉ Michel,	BOURROUILH Joel,
ROUGIER Tiphaine, absente	LAVAUZELLE Nadia, excusée
CAZALETS Henri	TARDAN Emile, excusé
CHOPIN Marjorie	LE DOUARON Anne absente
DINAND Jacques	PIERAGNOLO François
SAUVÉ Magali	LEMBEYE Natacha
GOICOCHEA Loïc	